

---

# *Avis aux médias*

---

Le 7 avril 2006

N° A/11

## **LE MINISTRE EMERSON COMMENTERA LA DÉCISION DU TRIBUNAL AMÉRICAIN DU COMMERCE INTERNATIONAL CONCERNANT L'AMENDEMENT BYRD**

Le ministre du Commerce international et ministre de la Porte d'entrée du Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler, M. David L. Emerson, fera une brève déclaration et répondra aux questions des médias concernant la décision rendue aujourd'hui par le Tribunal américain du commerce international.

Le tribunal a jugé que le Service des douanes des États-Unis a violé la loi américaine en appliquant les dispositions de l'amendement Byrd pour distribuer aux entreprises américaines les droits de douane perçus sur des produits canadiens.

**Événement :** Point de presse  
**Date :** Le vendredi 7 avril 2006  
**Heure :** 16 h 30  
**Endroit :** Foyer de la Chambre des communes  
Colline du Parlement  
Ottawa (Ontario)

Pour de plus amples renseignements, prière de communiquer avec :

Jennifer Chiu  
Attachée de presse  
Cabinet du ministre du Commerce international et ministre de la Porte d'entrée du  
Pacifique et des Olympiques de Vancouver-Whistler  
(613) 992-7332

Le Service des relations avec les médias  
Commerce international Canada  
(613) 995-1874  
<http://www.international.gc.ca>

